

Chaque année, la sole française de semences de maïs est de l'ordre de 50 000 ha, localisés principalement dans le Sud-Ouest de la France.

Semences françaises de maïs

Acquérir de nouvelles parts de marchés

La filière française de semences de maïs représente 50 % de la production de l'Union Européenne à 25 membres. Grâce à son dynamisme, elle occupe les rangs de premier producteur européen, de second producteur mondial - après les U.S.A. - et de premier exportateur mondial. Pour elle, l'enjeu réside désormais dans la conquête de nouvelles parts de marché.

Luc Esprit
luc.esprit@agpm.com

FNPSMS

Au cours des dernières années, la sole maïs semences s'est située en moyenne à 50 000 hectares. Un niveau de surfaces relativement élevé qui résulte notamment d'une compétitivité accrue, d'une concurrence forte entre opérateurs et d'un renouvellement variétal important. En outre, le caractère non O.G.M. de la production française lui permet d'en

La production française de semences de maïs se destine pour moitié à l'exportation (tab.1)

Marchés et échanges des semences françaises de maïs

Production	150 000 t	Ventes France	85 000 t
Importations	30 000 t	Exportations	85 000 t
		Déclassements	10 000 t
Total	180 000 t		180 000 t

Source : FNPSMS

tirer ponctuellement un avantage « marketing ». Cette importante surface s'explique également par la force commerciale de la filière ainsi que par la haute qualité de ses semences.

Un leader européen qui reste sur ses gardes

Si la France est à même de conserver son leadership européen, il faudra aussi compter, au sein d'une Union Européenne élargie, avec de nouveaux acteurs pour un même marché. Alors que la France représentait, dans l'ex-Union à 15, 80 % de la production, ce pourcentage est aujourd'hui de 50 % (figure 1).

En outre, le prochain élargissement probable de l'Union Européenne intègrera vraisemblablement, dès 2007, la Roumanie qui deviendra ainsi le troisième acteur semencier maïs de l'Union avec 20 000 hectares et des investissements nouveaux en cours.

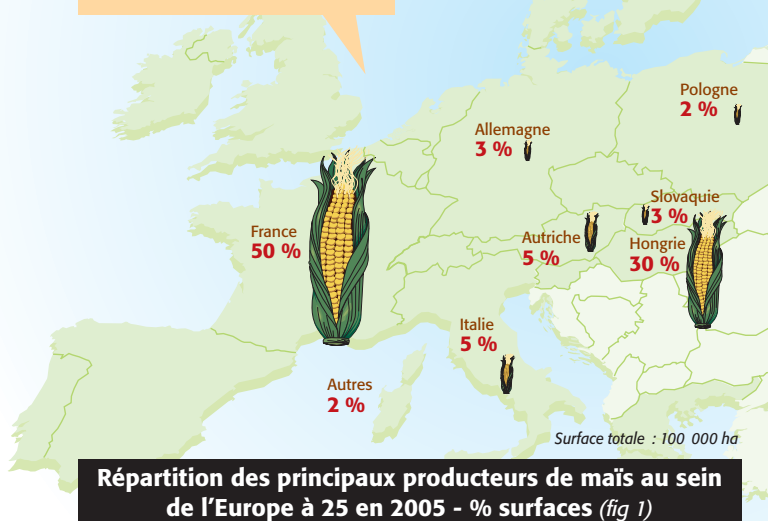
Autant de réalités qui conduisent la filière française à la vigilance et à ne pas se « relâcher » sur le plan de la compétitivité.

50 % de la production destinés à l'export

Le volume de production annuel est, avec un rendement certifié moyen de 30 quintaux à l'hectare, de 150 000 tonnes. Une production (à laquelle s'ajoutent quelques importations, notamment de contre-saison) destinée pour 50 % au marché français et pour 50 % à l'exportation (tableau 1).

Mais ces ventes à l'export restent pour l'essentiel orientées sur l'Europe du Nord avec une dominante maïs fourrage. Ainsi, l'Allemagne et le Benelux accueillent 50 % de nos exportations, alors que le sud de l'Union Européenne, bien qu'en progression

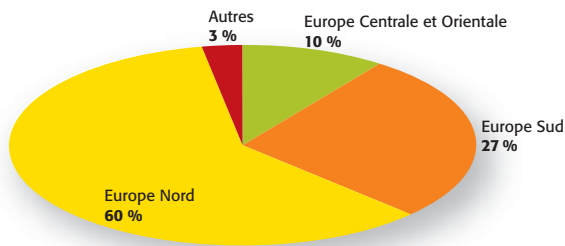
La France assure 50 % de la production européenne de semences de maïs.



Répartition des principaux producteurs de maïs au sein de l'Europe à 25 en 2005 - % surfaces (fig 1)

60 % des exportations françaises sont destinées au Nord de l'Europe (fig 2)

Répartition des exportations françaises en 2005



Source : FNPSMS

(Italie et Espagne notamment) ne représente que 27 % du marché. Enfin, il importe de noter une progression des parts de marché dans les nouveaux états membres et notamment en Pologne. Cette évolution s'explique, entre autres, par les actions conduites par la filière française et ses entreprises.

Quelles perspectives ?

Plusieurs paramètres dicteront l'avenir de la filière française de production de semences de maïs et en particulier sa capacité à conforter sa compétitivité globale au regard de ses principaux concurrents, afin de préserver sa force d'attraction auprès des obtenteurs.

Cela impliquera notamment de ne pas être limité dans l'usage de certaines innovations telles que les traitements

de semences et de permettre à la filière de profiter de nouveaux sauts technologiques tels que les O.G.M.

Par ailleurs, s'il est admis que le marché de la filière française est celui de l'Union Européenne à 25, il apparaît aussi que la sole européenne de maïs a atteint un palier. Elle pourrait même subir des « décrochages » du fait du découplage des aides, des contraintes technico-économiques et des pressions environnementales. L'enjeu réside donc davantage dans l'acquisition de nouvelles parts de marché que dans l'accroissement du marché. Une perspective qui implique la poursuite des actions offensives de la filière. ■

Au sein de l'Union à 25, la France assure la moitié de la production européenne de semences de maïs.



« L'avenir est à l'Est ! »

Olivier Crabos,
Directeur commercial de la zone Centre et Est de l'Europe au sein de Maïsador Semences, Haut-Mauco (40).

Perspectives Agricoles :
Dans les prochaines années quels sont les marchés qui devraient s'ouvrir aux semences françaises de maïs ?

Olivier Crabos : Les pays entrés récemment dans l'Union Européenne, et notamment la Pologne et la République Tchèque, offrent de réelles perspectives à très court terme. La Hongrie et la Slovaquie proposent également des opportunités, mais ces pays semblent plus difficiles d'accès car ils sont, eux aussi, producteurs de semences de maïs. De manière générale, ces marchés se sont ouverts car ces pays affichent désormais des niveaux de prix plus élevés, plus compatibles avec nos productions. A moyen terme, les marchés roumain, bulgare et croate sont également tentants et devraient véritablement s'ouvrir dès leur entrée dans l'Union. A plus long terme enfin, l'Ukraine affiche un beau potentiel. Néanmoins, hors Communauté Européenne, la plus grande prudence est nécessaire en raison des risques financiers encourus.

P.A : L'essentiel du marché se situe donc à l'Est ?

O.C. : Oui, tout à fait. Le pourtour méditerranéen pourrait également se développer, mais le marché du maïs y est plus incertain, du fait des problèmes de disponibilité en eau que ces pays connaissent.

P.A : Faut-il déjà se positionner sur les futurs marchés de l'Est même si, actuellement, ils n'ont pas en-

core les moyens d'accéder à nos semences ?

O.C. : Oui, je pense qu'il faut déjà être présents sur ces marchés en adaptant notre offre, notamment en proposant des semences qui, techniquement, figurent parmi les moins coûteuses à produire. Pour les pays qui ne sont pas encore entrés dans l'Union Européenne, il est intéressant de s'y positionner peu à peu afin de leur faire découvrir nos productions.

P.A : Faut-il abaisser la qualité de nos semences pour toucher ces marchés plus rapidement ?

O.C. : Non, pas en ces termes. En ce qui concerne les pays déjà entrés dans l'Union, il est important de conserver notre niveau de qualité. En revanche, pour les pays qui préparent actuellement leur entrée, il est possible de prévoir certains assouplissements de nos critères qualitatifs. Cela peut passer par la vente de variétés plus anciennes ou dont les caractéristiques technologiques sont un peu justes pour nos marchés classiques. Il ne s'agit en aucun cas de proposer des semences de mauvaise qualité qui pourraient mettre en danger les récoltes et seraient très préjudiciables à l'image des semences françaises. Le cahier des charges sera réajusté ultérieurement, dès que ces pays afficheront des niveaux de prix compatibles avec ceux de l'Union Européenne.

Propos recueillis par Olivia Ruch